



Les exploitations qui appliquent les meilleures pratiques assurent la santé et au bien-être des animaux en fin de carrière, en les maintenant dans un lieu sur et confortable et le cas échéant en leur administrant des médicaments pour soulager la douleur. L'euthanasie doit être pratiquée rapidement et humainement par un vétérinaire ou une personne autorisée et qualifiée lorsqu'un animal ne peut être sauvé ou abattu.

Pourquoi est-ce important ?

L'euthanasie est importante pour mettre fin rapidement et sans cruauté à la vie d'un animal lorsque le traitement n'est pas viable et/ou que la douleur ne peut être suffisamment soulagée. La plupart des vaches souffrant de maladies incurables sont abattues. Certains animaux peuvent poursuivre leur vie productive en étant engraisés pour produire de la viande de bœuf ou pour des vaches, en devenant des mères nourrices pour des veaux.



Bonnes pratiques

Les pratiques proposées pour guider la prise de décision concernant la "fin de carrière" des vaches sont également applicables à d'autres étapes de la vie.

Douleur, surveillance de la santé et du bien-être

- ✓ Chaque animal (quel que soit son âge) de l'exploitation doit être observé fréquemment. Si des animaux éprouvant des douleurs ou souffrances aiguës sont identifiés, le personnel de l'exploitation doit prendre des mesures immédiates pour y remédier, telles que faire appel à un vétérinaire et/ou administrer un analgésique prescrit par un vétérinaire.
- ✓ Le personnel de l'exploitation doit être formé à reconnaître rapidement les animaux qui éprouvent des douleurs ou des souffrances aiguës et à évaluer leur aptitude au transport.
- ✓ L'utilisation d'échelles d'évaluation de la douleur doit être envisagée dans le cadre de ce processus de "triage" (voir **tableau 1**).

Signes	NIVEAU DE DOULEUR				
	Pas de douleur	Légère	Modérée	Sévère	Très grave
Signes généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfait et calme • En train de brouter ou de s'alimenter à la mangeoire • Curieux de l'environnement • S'éloigne lorsqu'on l'approche • Interaction normale avec le troupeau et le veau (s'il s'agit d'une vache) 	<ul style="list-style-type: none"> • Léger changement de posture • Raideur ou boiterie légère • Moins intéressé par l'environnement • Peut avertir ses congénères en secouant la tête ou avec des coups de tête. 	<ul style="list-style-type: none"> • Loin du troupeau • Des yeux calmes et ternes • Posture anormale - raide, immobile, dos voûté, boiteuse • Poil dur • Diminution de l'appétit • Le veau sous la mère peut avoir faim ou beugler 	<ul style="list-style-type: none"> • Loin du troupeau • Raideur, refus de bouger • Ne pas s'alimenter • Apparence négligée • Perte de poids • Posture anormale - tête baissée, queue rentrée, dos voûté, oreilles baissées 	<ul style="list-style-type: none"> • Respirations rapides et superficielles • Respiration avec la bouche ouverte • Yeux exorbités • Déprimée • Grognements • Meulage des dents • Ne pas s'alimenter • Posture rigide ou en position basse
Réaction à la palpation de la zone affectée	L'animal n'est pas gêné par la palpation, où que ce soit	L'animal peut réagir ou non à la palpation d'un site affecté (plaie, gonflement, blessure, site chirurgical, etc.) : il s'éloigne, donne des coups de pied, émet des vocalisations.	L'animal réagit à la palpation, peut essayer de s'enfuir ou se montrer agressif lorsqu'on le manipule.	L'animal s'éloigne lors de la palpation, peut donner des coups de pied, mugir ou être rigide.	L'animal est rigide ou ne réagit pas

Tableau 1. Signes animaux associés aux niveaux de douleur

(adapté de l'IVAPM et des ressources de Care4Dairy sur l'évaluation de la douleur chez les bovins (De Boyer & Ledoux 2023))



- Les animaux présentant des signes de douleur légère ou modérée peuvent être traités à la ferme à l'aide de médicaments autorisés prescrits par un vétérinaire. Les détails relatifs à chaque cas de traitement de la douleur devraient être enregistrés dans le cahier d'élevage - numéro de l'animal, raison du traitement de la douleur, médicament, dosage et fréquence d'administration. Les animaux traités doivent être étroitement surveillés jusqu'à disparition de la douleur ou, si elle persiste ou s'aggrave, jusqu'à l'intervention du vétérinaire ou que la décision soit prise de mettre fin à la vie de l'animal (voir **figure 1**).

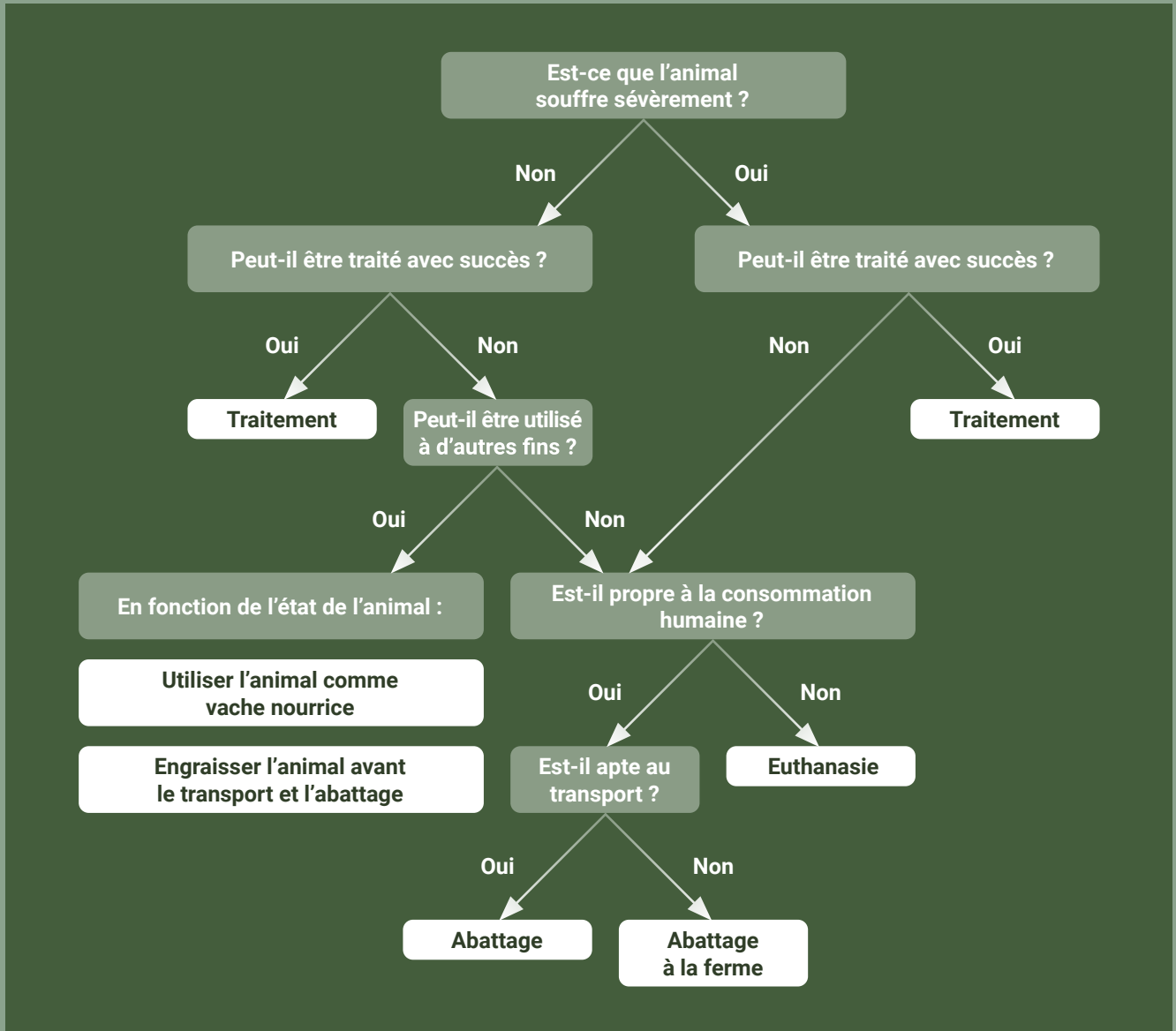


Figure 1. Arbre de décision pour la fin de vie

Gestion de la fin de vie

- Dans les cas de mal-être chronique, lorsque l'animal est légèrement blessé mais peut marcher, et que la décision a été prise de mettre fin à sa vie, le transport pour l'abattage peut être organisé à condition qu'il n'entraîne pas de souffrances supplémentaires. Les détails concernant l'animal, les circonstances et les mesures prises doivent être consignés.
- Les animaux souffrant de douleurs intenses doivent être identifiés rapidement et mis en sécurité et soignés immédiatement. L'animal peut être déplacé vers un parc d'infirmerie ou, s'il reste couché, installé une zone d'isolement temporaire, avec accès à la nourriture et à l'eau, et où ils ne risquent pas d'être dérangés ou piétinés par d'autres animaux. Il convient de demander l'assistance d'un vétérinaire et, le cas échéant, d'administrer un analgésique prescrit par un vétérinaire pour que l'animal se sente mieux.



- ✓ L'attachement de l'éleveur à son animal et les facteurs économiques jouent également un rôle dans la prise de décision. Lorsque la cause de la douleur intense est traitable et le traitement est financièrement acceptable, des mesures appropriées doivent être prises pour commencer le traitement et s'assurer qu'un soulagement adéquat de la douleur est donné et maintenu (aussi longtemps que l'état de l'animal l'exige, en tenant compte des périodes de retrait du lait/de la viande).
- ✓ S'il n'est pas possible de soigner une vache couchée sur une surface confortable, ses chances de guérison sont faibles. Après 24 heures, si la vache couchée ne s'est pas rétablie, il convient de procéder à une évaluation approfondie (de préférence avec un vétérinaire) afin de déterminer s'il vaut la peine de poursuivre le traitement ou s'il faut procéder à l'euthanasie.

Gestion de l'euthanasie

- ✓ Lorsque l'état d'un animal est considéré comme terminal, il convient de décider si l'animal peut entrer dans la chaîne alimentaire, s'il peut être transporté ou si une euthanasie immédiate à la ferme est nécessaire.
- ✓ Les bovins, quel que soit leur âge, sont inaptes au transport s'ils sont : incapables de se lever ou de rester debout ; incapables de se déplacer sans douleur (boiterie évidente, poids non réparti sur les quatre pattes, dos voûté, posture et démarche anormales, respiration superficielle et fréquente) ; incapables de se déplacer sans aide (perte d'équilibre) ; atteints d'une lésion ouverte grave ou d'un prolapsus ; ou dans le dernier mois de leur gestation.
- ✓ Si l'animal est inapte au transport, l'euthanasie (ou l'abattage à la ferme si la viande peut être destinée à la consommation humaine) doit être pratiquée par une personne autorisée, selon une technique qui entraîne une mort rapide, sans douleur ni angoisse.
- ✓ Lorsqu'un animal est euthanasié ou abattu dans l'exploitation au cours du troisième trimestre de la gestation, une attention particulière doit être accordée au bien-être du fœtus, y compris à la viabilité de sa survie en dehors de la mère.
- ✓ Une fois que la décision de mettre fin à la vie d'un animal a été prise, elle doit être exécutée sans délai. Dans l'intervalle, tout doit être mis en œuvre pour réduire au minimum la douleur et le stress. Les animaux doivent avoir un accès facile à la nourriture en fonction de leurs besoins nutritionnels et à l'eau, ils doivent être en sécurité et dans un lieu confortable. Les vaches en lactation doivent être traitées pour soulager la pression des mamelles, les animaux souffrant de blessures aux pieds, aux jambes ou au dos ne doivent pas avoir à marcher inutilement et le stress dû à l'isolement social doit être réduit au minimum tout en évitant le risque de blessures par d'autres animaux.
- ✓ Les animaux qui sont sur le point d'être euthanasiés ou abattus devraient être séparés du troupeau.
- ✓ L'euthanasie ou l'abattage doit être pratiqué de manière à ne pas stresser les autres animaux. Manipuler les animaux malades ou blessés sans les stresser (éviter les bruits forts et la propagation d'odeurs d'animaux effrayés).
- ✓ L'euthanasie doit être pratiquée par un vétérinaire, ou un personnel de l'élevage ou abatteur dûment formés et qualifiés.



Meilleures pratiques

- ★ Les exploitations appliquant les meilleures pratiques enregistrent séparément le nombre d'animaux morts à la suite d'un abattage planifié, d'un abattage d'urgence (euthanasie) et ceux qui meurent dans l'exploitation sans avoir été abattus.
- ★ Les exploitations qui appliquent les meilleures pratiques pratiquent l'euthanasie en utilisant les moyens les plus rapides et les plus efficaces autorisés par la loi. Il peut s'agir de l'utilisation d'un produit pharmaceutique injecté par un vétérinaire, d'un pistolet d'abattage ou d'une arme à feu par un opérateur qualifié.
- ★ Les exploitations qui appliquent les meilleures pratiques disposent d'un plan d'urgence pour les situations où il n'est pas possible de faire appel à un vétérinaire pour procéder à l'euthanasie. Si l'animal est inapte au transport et que la législation nationale le permet, le personnel de l'exploitation peut recevoir une formation spécialisée pour procéder à un abattage sans cruauté, à l'aide d'un pistolet d'abattage ou d'une arme à feu qui sont conservés dans un coffre-fort ou une armoire à clé uniquement accessible par la ou les personnes qualifiées et autorisées.



Résumé



Ferme

Lorsque des animaux sont considérés comme étant arrivés à la fin de leur vie productive, ils doivent être soignés efficacement afin de minimiser les pertes et de protéger le bien-être des animaux et des personnes présentes dans l'exploitation.



Vache en fin de carrière

Les vaches de tout âge, qui présentent un risque élevé de souffrance, doivent bénéficier d'un soulagement de la douleur et de soins appropriés. Si elles ne réagissent pas au traitement ou si leur pronostic est défavorable, elles doivent être abattues ou euthanasiées sans cruauté, par des personnes dûment qualifiées, avant qu'elles ne souffrent gravement.



Eleveur

Demander l'aide d'une personne extérieure, en particulier d'un vétérinaire, permet de prendre une décision rapide et efficace concernant le traitement, l'abattage et l'euthanasie sans délai et de réduire la charge morale qui pèse sur l'individu.

Soyez fiers de toutes les bonnes et meilleures pratiques de votre exploitation en matière de bien-être animal !

Ressources supplémentaires



Care4Dairy.eu

Les positions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.



Les références

de Boyer Des Roches, A., Ledoux, D., & Veissier, I. (2024). Mini-review - Recognition of pain signs in dairy cows. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10514095>

IVAPM. Pain scale for bovines. <https://ivapm.org/professionals/pain-scale-bovines/>

Lesimple, C., & Veissier, I. (2024). Mini-review - Decision-making for timely euthanasia in "end-of-career" dairy cows. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10514216>

Programme Bien-Être Animal - Un Guide Pratique Pour Les Producteurs, Danone, 2022

Sossidou, E., & Termatzidou, S.-A. (2024). Mini-review - Cattle fitness for transport. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10554591>

USA National Dairy FARM Program- FARM Animal Care manual, National milk producers federation, DMI, 2020.

Danone. (2021). Programme bien-être animal, un guide pratique pour les producteurs. EAN 978-2-9577694-0-7. https://danone-danone-lait-new-prod.s3.amazonaws.com/guide-complet-BEA_2021.pdf {accessed 21.02.2024}

de Boyer Des Roches, A., Ledoux, D., & Veissier, I. (2024). Mini Review- Recognition of pain signs in dairy cows. EURCAW Ruminants & Equines (eurcaw-ruminants-equines.eu) <https://doi.org/10.5281/zenodo.10514095>

IVAPM. (2024). Pain Scale for Bovine. <https://ivapm.org/professionals/pain-scale-bovines/#:~:text=At%20Pain%20Level%20%3D%20%2C%20bovine,not%20moving%2C%20arched%20back%2C%20lame>

Lesimple, C., & Veissier, I. (2024). Mini- Review- Decision-making for timely euthanasia in end-of-career dairy cows. EURCAW Ruminants & Equines (eurcaw-ruminants-equines.eu) <https://doi.org/10.5281/zenodo.10514216>

National Dairy FARM Program. (2020-2022). Animal care – Reference Manual Version 4 https://nationaldairyfarm.com/wp-content/uploads/2020/09/FARM_Animal-Care-4-Manual_Layout_FINAL_091520_SinglePages.pdf {accessed 21.02.2024}

National Farm Animal Care Council. (2022). Code of Practice for the Care and Handling of Dairy Cattle. <https://www.nfacc.ca/codes-of-practice/dairy-cattle> {accessed 21.02.2024}

Sossidou, E., & Termatzidou, S.A. (2024). Mini Review- Cattle fitness for transport. EURCAW Ruminants & Equines (eurcaw-ruminants-equines.eu) <https://doi.org/10.5281/zenodo.10554591>